



Cabinet du Maire
Communication externe- Protocole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 mai - Statue Victor Schœlcher vandalisée

Schœlcher, le 23 mai 2020,

Le Maire de la ville de Schœlcher condamne les actes de vandalisme perpétrés à l'encontre de la statue de Victor Schœlcher

La ville de Schœlcher accuse fermement ceux et celles qui se sont appliqués dans l'après-midi du 22 mai, à détruire la statue dédiée à Victor Schœlcher au cœur de la ville qui porte ce nom, le nom de cet homme légendaire qui, au niveau de l'Etat a, dans un contexte défavorable, impulsé en 1848 l'abolition de l'esclavage et assuré son aboutissement pour une émancipation générale autant qu'immédiate dans les anciennes colonies françaises. Les élus dénoncent aujourd'hui un tel vandalisme résultant de la détermination d'engendrer la confusion et de nuire.

En tout premier lieu, les auteurs de ces actes mettent en cause la délibération votée à l'unanimité le 27 mai 1888 par la Conseil Municipal de la commune de Case Navire afin que celle-ci soit dénommée [Victor] Schœlcher, une décision consacrée par un décret du 25 novembre 1889.

Nous considérons dès lors que de telles exactions portent gravement atteinte à des dispositifs d'ordre réglementaire qui prennent en compte le remarquable travail développé par V. Schœlcher, qui le 4 mars 1848 traçait ce mémorable projet de décret proposant l'abolition de l'esclavage qu'il considérait comme « un attentat à la dignité humaine ». Les membres du gouvernement français n'ont pas hésité, dès le 27 avril 1848, à apposer leur signature sur ce décret d'abolition pour toutes les colonies françaises, mais également sur certains décrets à l'initiative de Schœlcher, au premier rang desquels celui qui institue « l'instruction publique gratuite et obligatoire dans toutes les colonies de la république »

Certes, et notamment face aux délais de transmission de ces textes, nul ne saurait occulter la part du peuple qui, par son action sur la scène publique fit triompher la cause de l'abolition et permit d'accélérer la mise en œuvre de l'acte d'émancipation.

Ceci étant, nombreuses sont les collectivités ultramarines qui n'ont pas tardé à saluer les combats humanistes de V. Schœlcher (pose de stèle, de statue, dénomination de rue...). Notre ville n'a pas hésité à ériger sur son territoire une statue dédiée à l'abolitionniste, car au-delà du devoir de mémoire, il importe de promouvoir sans relâche cet avenir d'universalisme prôné par V. Schœlcher et fondé sur le respect de la singularité des individus et des cultures, dans un monde qui s'ouvre au quotidien.

Les comportements révisionnistes, voire exclusifs de ce jour sont dès lors condamnables car de nature à créer des troubles et à provoquer la confusion.

Elus de la ville de Schœlcher, nous sollicitons qu'ils soient fermement réprimandés et que ceux qui en sont responsables soient appelés à réparer.

Luc CLEMENTE
Maire de Schœlcher